ARRÊTÉ N° AU-2026-177-AT

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Portant
RESTRICTION DE CIRCULATION
Sur la route départementale D157
Sur le territoire de la commune de MAMETZ
hors agglomération
le 05/11/2016 et le 06/11/2026
ELAGAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, adopté par délibération du Conseil départemental du 22 juin 2015, et par arrêté du Président de Conseil départemental du 21 septembre 2015,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière du 22 octobre 1963 modifiée par des arrêtés subséquents,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande en date du 03/11/2026, par laquelle DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS, en vue d'exécuter des travaux d'Elagage,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, de prévenir tout risque d'accidents, et de faciliter la réalisation des travaux, il convient de prendre des mesures réglementaires de circulation sur la D157 du PR 16+700 au PR 17+100, hors agglomération,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera restreinte sur la D157 du PR 16+700 au PR 17+100 hors agglomération sur le territoire de la commune de **MAMETZ**, entre le jeudi 05 novembre 2026 et le vendredi 06 novembre 2026, pour permettre l'exécution des travaux sus-visés.

Article 2 : Cette réglementation consistera en :
- Alternat de circulation réglé par feux tricolores, la circulation sera rétablie chaque soir,
- Interdiction de dépasser,
- Interdiction de s'arrêter ou de stationner,
- La vitesse sera limitée à 50 km/h,

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes et fermées conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié), explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'audomarois.

Article 4: Il appartient à l'entreprise, si les circonstances l'exigent, d'effectuer un nettoyage de la chaussée après la fin des travaux, et d'une manière générale, de laisser la chaussée dans un état compatible à sa réouverture à la circulation publique, dans des conditions normales de conduites et de sécurité. A défaut, le Département exécutera, aux frais et risques de l'entreprise, toutes les opérations nécessaires à la réouverture de la chaussée à la circulation publique en toute sécurité. Dans cette hypothèse, le Département pourrait engager en outre, toutes les procédures contentieuses utiles au règlement de ce différend.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication électronique. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Lumbres,

Le 3 novembre 2026



Signé électroniquement par
Simon LEMAIRE
RESPONSABLE UNITE ETUDES
ET RESSOURCES

ANNEXE - LOCALISATION



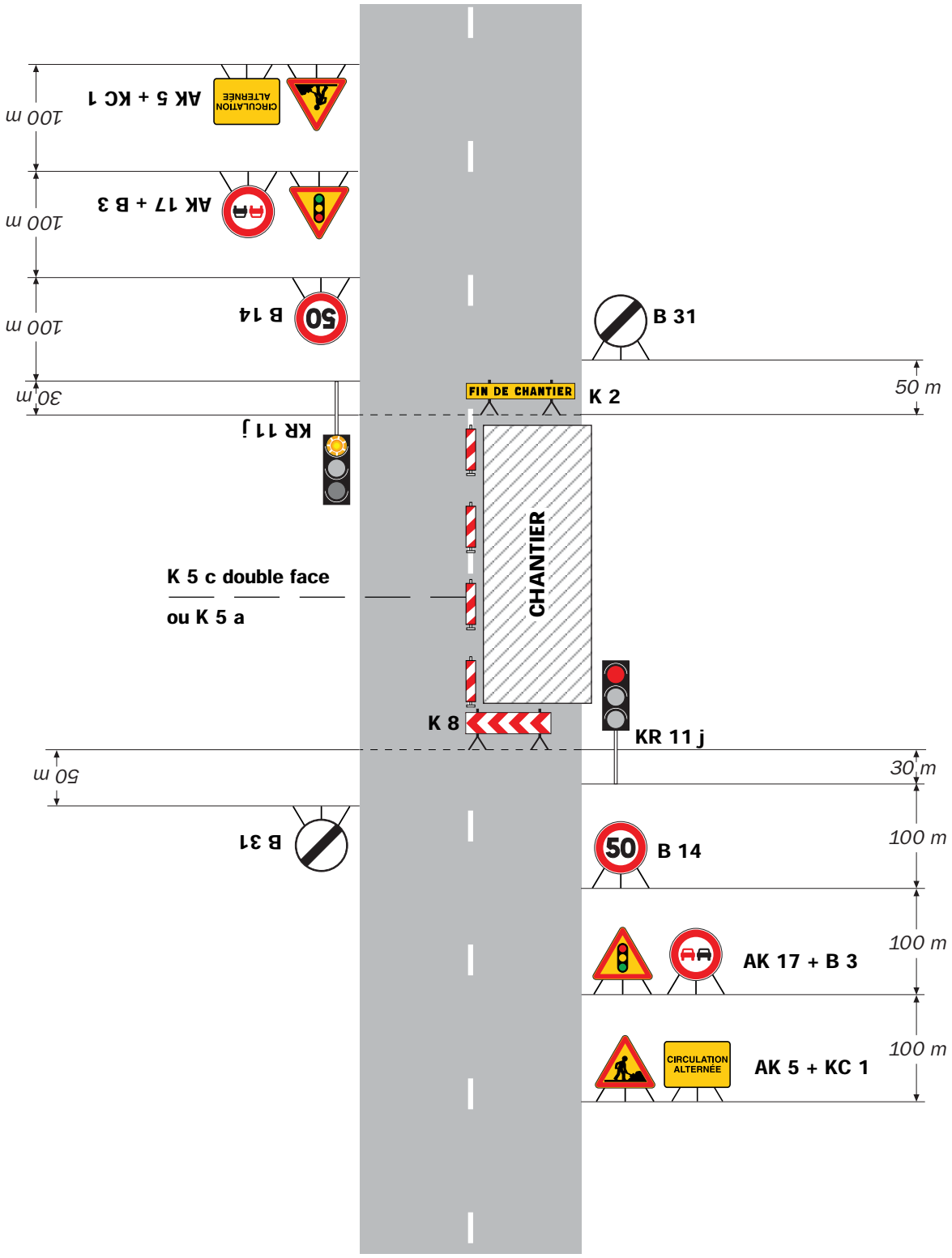
DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Chantiers fixes

CF24

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

FORMULAIRE D'ETAT DES LIEUX DE FIN DE TRAVAUX (annexe 10)

Pas-de-Calais Le Département — Nord le Département

Le demandeur

Particulier ☐ Concessionnaire ☐ Collectivité ☐ Entreprise ☐ Autre demandeur ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:

.....

Code Postal ⌴⌴⌴⌴⌴ Localité : Pays :

Téléphone ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴

Courriel :@.....

☐ *Si le demandeur est une entreprise qui intervient pour un Maître d'Ouvrage/Œuvre, merci d'indiquer les coordonnées de ce dernier ci dessous*

OU

☐ *Si le demandeur est un Maître d'Ouvrage/Œuvre, merci d'indiquer les coordonnées de l'entreprise intervenante ci dessous:*

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:

.....

Code Postal ⌴⌴⌴⌴⌴ Localité : Pays :

Téléphone ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Route départementale n°..... Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Adresse Numéro :Extension: Nom de la voie:

.....

Code Postal ⌴⌴⌴⌴⌴ Localité :

Descriptif des travaux

Référence de l'autorisation:.....

Nature des travaux:.....

Date de démarrage des travaux: ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴

Date de fin des travaux: ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴

Fait à....., le.....

Signature

Cadre réservé à l'administration

Avis de fin de travaux reçu le: ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_

Date du contrôle de surface: ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_

En présence de: ☐ l'Entreprise ☐ Maître d'Ouvrage/Oeuvre ☐ Maître d'Ouvrage/Œuvre et Entreprise NON PRESENTS

☐ SANS Observations ☐ AVEC Réserves:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait le....., par.....

Signature

Pas-de-Calais Le Département

FORMULAIRE D'AVIS D'OUVERTURE DE CHANTIER

(annexe 9)

Nord le Département

Le demandeur

Particulier ☐ Concessionnaire ☐ Collectivité ☐ Entreprise ☐ Autre demandeur ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:

.....

Code Postal ⌴⌴⌴⌴⌴ Localité : Pays :

Téléphone ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴

Courriel :@.....

☐ *Si le demandeur est une entreprise qui intervient pour un Maître d'Ouvrage/Œuvre, merci d'indiquer les coordonnées de ce dernier ci dessous* ***OU***

☐ *Si le demandeur est un Maître d'Ouvrage/Œuvre, merci d'indiquer les coordonnées de l'entreprise intervenante ci dessous:*

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension: Nom de la voie:

.....

Code Postal ⌴⌴⌴⌴⌴ Localité : Pays :

Téléphone ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Route départementale n°..... Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Adresse Numéro :Extension: Nom de la voie:

.....

Code Postal ⌴⌴⌴⌴⌴ Localité :

Descriptif des travaux

Référence de l'autorisation:.....

Nature des travaux:.....

Date de démarrage des travaux: ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴

Personne à contacter en cas d'urgence:

Téléphone ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ Fax ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴ ⌴⌴

Courriel :@.....

Fait à....., le.....

Signature